



COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Présents : Maxime BLANCHARD, Rachel CHASTAGNER, Franck CHOMAT, Jean-Luc DESBOIS, Vincent FOURNIER, Valérien GARCIA, Solène NORET, Yvette PIGNAUD, Jean Marc RIOU, Laurianne ZAVAGNO.

Absent qui avait donné pouvoir : Mme Julie ROCHE à Mme Rachel CHASTAGNER.

Assistaient également à la réunion : Un habitant de la commune.

Secrétaire de séance : Solène NORET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2026

Reporté, pas de validation car non rendu.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026

Reporté, pas de validation car non rendu.

3. Projet de restauration des habitats prairiaux du Ray de Muzy par le CEN Allier

Présentation du projet par Estelle COURNEZ, directrice, et Antoine CHERAMY, chargé de projets, du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier.

- Le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier est une association loi 1901 qui œuvre depuis plus de 30 ans pour une préservation du patrimoine naturel au travers d'actions concertées impliquant propriétaires, usagers, collectivités, services de l'Etat. Il a pour mission la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel. Son activité couvre l'ensemble du département de l'Allier et se prolonge sur les espaces naturels se déployant à l'extérieur du département (notamment le val de Loire). Ces actions reposent sur une implantation territoriale et une assise citoyenne fortes. : 102 sur 317 communes bourbonnaises sont représentées (soutien financier ou accord foncier).
- Le projet concerne la restauration des habitats prairiaux du Ray de Musy en souffrance du fait de l'abandon des pratiques agricoles. Cela concerne majoritairement 9 ha appartenant à la commune St Nicolas et soumis au régime forestier, 6 ha en bien de section de la Verrerie et quelques parcelles privées en possibilité d'acquisition par le CEN.
- La zone de la Verrerie héberge des papillons et de la fore protégés en voie de raréfaction (orchis grenouille, et une petite espèce de fougère). Cela consisterait en l'achat de parcelle privée, en un broyage et un décapage (enlever la litière de la fougère en décomposition) pour remettre à la lumière la banque de graines du sol et retrouver un terrain entre landes et prairies. L'opération serait couplée avec un plan de gestion et un suivi naturaliste, une animation et une sensibilisation l'appui du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine qui travaille sur un projet pastoral à l'échelle du massif.
- Le financement viendrait d'un appel à projet de l'OFB avec des financements de la Française des jeux.
- L'ensemble du projet s'élèverait à 440 000 euros (acquisition moins de 20 000, travaux 80 000 euros (si stockage matériaux de décaissement sur place) + coup temps de travail de l'équipe CEN.

Ce projet soulève plusieurs questions :

- Le montant d'argent public engagé est très élevé pour un projet à l'avenir agricole incertain. Comment faire comprendre cela à la population ?
- Quel serait l'avenir agricole de ces parcelles une fois la réouverture effectuée ? Le projet agricole n'est pas encore défini, quels agriculteurs viendraient pour la fenaison et le pastoralisme ? Il n'en reste que quelques-uns sur la commune. L'enquête pastorale engagée par le SMMM et Auvergne Estive pourra peut-être y répondre mais cela reste incertain.
- Qui portera le financement des équipements nécessaires pour la reprise agricole (restauration des clôtures par exemple) ? Rien n'est prévu dans le projet.
- La parcelle de la section Verrerie est déclarée à la PAC. Le CEN s'est-il rapproché de l'exploitant ?
- L'animation pour porter le projet et le faire accepter est conséquente. Son résultat est incertain et en contradiction avec l'ampleur des travaux.
- Le décapage annoncé représente 5 000m³ de litière qui serait laissé sur une parcelle acquise de la zone, quel impact visuel et environnementale ?

Il est proposé au CEN de recentrer le projet dans une approche expérimentale sur une partie seulement du site, sur la zone nord de la sectionale, d'enlever les parcelles gérées par l'ONF et donc diminuer financièrement le projet.

La question d'un reboisement de la parcelle en régime forestier est évoquée comme projet alternatif. Cet espace constitue encore aujourd'hui un espace ouvert, en partie fauchée, très intéressant d'un point de vue agricole, de la biodiversité, du paysage et de la randonnée. La question du reboisement pourra être réévoquée en fonction du résultat de l'enquête pastorale et de l'avenir de l'usage agricole de la zone.

Il est proposé de voter sur le projet dans son état initial.

La proposition du CEN, en l'Etat, est rejetée par 9 voix contre, 1 pour et 1 abstention.

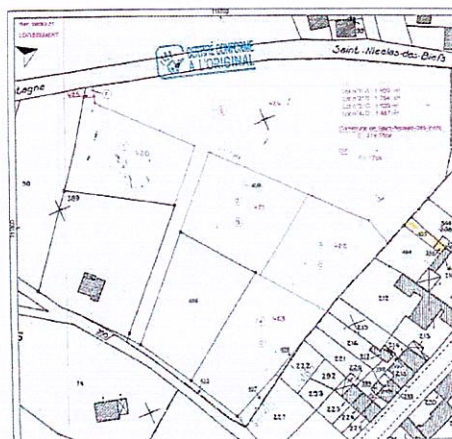
Il est ensuite proposé de voter pour un projet plus restreint en montant et dans un esprit d'expérimentation, recentré sur la zone nord de la sectionale.

Sous ses conditions d'évolution, le projet est accepté à l'unanimité.

Il est donné pouvoir au Maire d'accepter un nouveau projet modifié dans ces conditions et qui serait présenté dans la semaine suivante, le CEN devant déposer le dossier auprès de l'OFB très rapidement.

4. Règlement du lotissement communal Les Toines, modification du délai de construction

Le Maire rappelle les éléments du lotissement des Toines. Il comporte quatre lots à bâtir dont un est vendu depuis quelques années mais sans construction effective, deux sont sous compromis et un en intention d'achat.



Le règlement actuel du lotissement (règlement propre à chaque commune), impose un dépôt de permis de construire dans les 2 ans maximum après la date d'achat et un achèvement des travaux dans un délai d'un an suivant l'obtention du permis.

Un des acheteurs demande que ce délai de fin d'achèvement des travaux soit augmenté, le délai d'un an étant trop court pour mener à bien une construction nouvelle.

Il est proposé de porter le délai entre l'obtention du permis de construire et l'achèvement des travaux à 24 mois.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Il est évoqué que la parcelle achetée qui n'est toujours pas construite, ce qui est pénalisant pour la commune et empêche peut-être d'autres projets d'installation. La construction pourrait également être une alternative pour la commune de proposer des logements locatifs autrement que par la rénovation de l'existant.

Les propriétaires seront contactés pour leur rappeler les délais et recueillir leurs intentions. La vente pourrait, le cas échéant, être cassée pour le lot 1, acheté en 2021 et toujours sans permis de construire.

5. Désignation des représentants au Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03)

Sont proposés :

Titulaire : Franck CHOMAT

Suppléant : Jean Marc RIOU

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Désignation des représentants au SIVOM Vallée de la Besbre

Sont proposés :

Titulaires : Franck CHOMAT et Maxime BLANCHARD

Suppléants : Vincent FOURNIER et Valérien GARCIA

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7. Désignation des représentants au SICTOM Sud Allier

Sont proposés :

Titulaire : Laurianne ZAVAGNO

Suppléant : Jean Marc RIOU

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

8. Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vichy Communauté

Sont proposés :

Titulaire : Jean Luc DESBOIS

Suppléant : Maxime BLANCHARD

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

9. Désignation des représentants au Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise

Sont proposées :

Titulaire : Solène NORET

Suppléante : Laurianne ZAVAGNO

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le conseil est également informé des délégations de Jean-Luc DESBOIS dans le cadre de Vichy Communauté :

- Conseiller communautaire délégué au PLUi
- Titulaire au Syndicat mixte des Monts de la Madeleine,
- Titulaire à l'Association Nationale des Elus de la Montagne
- Titulaire à la conférence intercommunale du SIVU cuisine locale de Cusset
- Suppléant à la Commission d'Appel d'Offres de Vichy Communauté, à la Commission de délégation et de concession de service public et à la Commission consultative des services publics locaux
- Suppléant à la Fédération Nationale des SCOT
- Suppléant à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le conseil est également informé que Laurianne ZAVAGNO est titulaire au RPI et Yvette PIGNAUD suppléante.

10. Taux de la fiscalité locale pour 2026

Jean-Luc DESBOIS présente les grands principes de la fiscalité locale : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui porte sur les locaux ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), qui porte par défaut sur tout ce qui n'est pas bâti (forêt, espace agricole, jardin) et la taxe d'habitation qui porte exclusivement sur les résidences secondaires.

Ces taux s'appliquent sur une base d'imposition qui dépend du secteur d'imposition (commune ou partie de commune), du type de local (Maison, appartement, dépendance isolée), de la catégorie de classement cadastral (équipements présents dans le logement). La commission communale des impôts directs, commission constituée d'élus communaux et de citoyens, réunie chaque année, est consultée pour évaluer les modifications de locaux et d'impositions.

Sur la base des taux de 2025, les taxes représentent un montant d'environ 33 000 €, elles sont réparties comme suit :

TFPB	79,9%
TFPNB	9,4%
TH	10,6%

Si l'on décide d'augmenter les taux de référence pour une taxe, on doit le faire aussi pour toutes les autres. Cette année il est toutefois possible d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation, dans la limite de 10% du taux moyen départementale soit 1,61 points, sans augmenter les autres. Cette augmentation représenterait un montant de 3 680 € mais représenterait une augmentation de 28% de la part communale de la TH.

Considérant que les finances de la commune ne nécessitent pas d'augmentation, le conseil propose le maintien des taux de la TFPB et de la TPNB.

Monsieur le Maire souhaite toutefois que l'augmentation possible de la TH, possibilité nouvelle pour cette année, soit débattue. Pour les mêmes raisons le conseil propose de ne pas augmenter la TH.

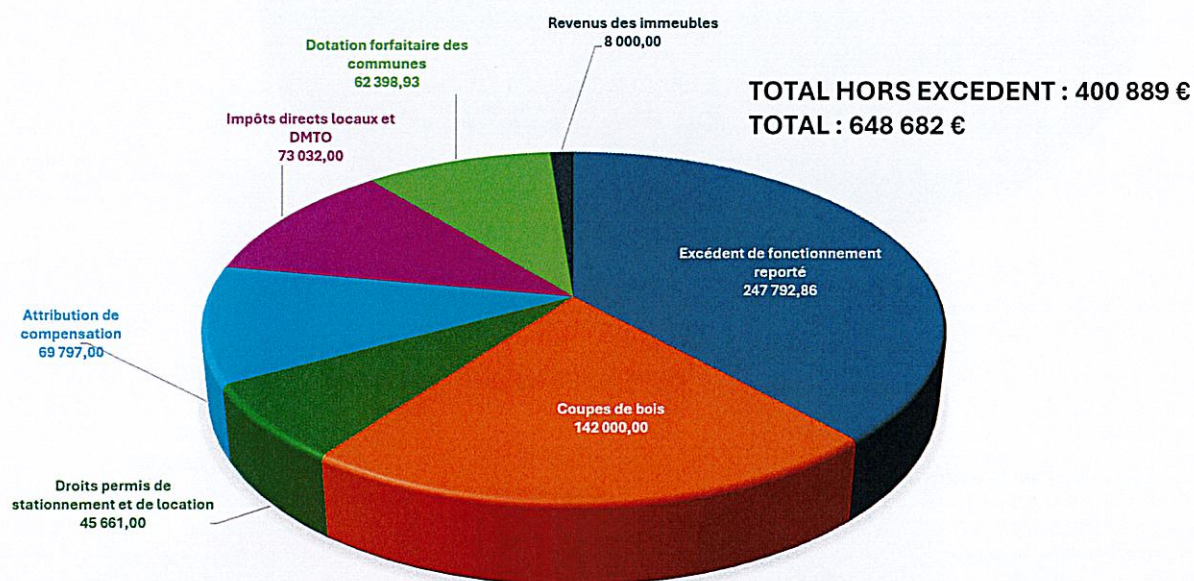
La proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale est approuvée à l'unanimité.

	Taux 2025	Taux 2026
TFPB	29,73 %	29,73 %
TFPNB	38,53 %	38,53 %
TH	5,76 %	5,76 %

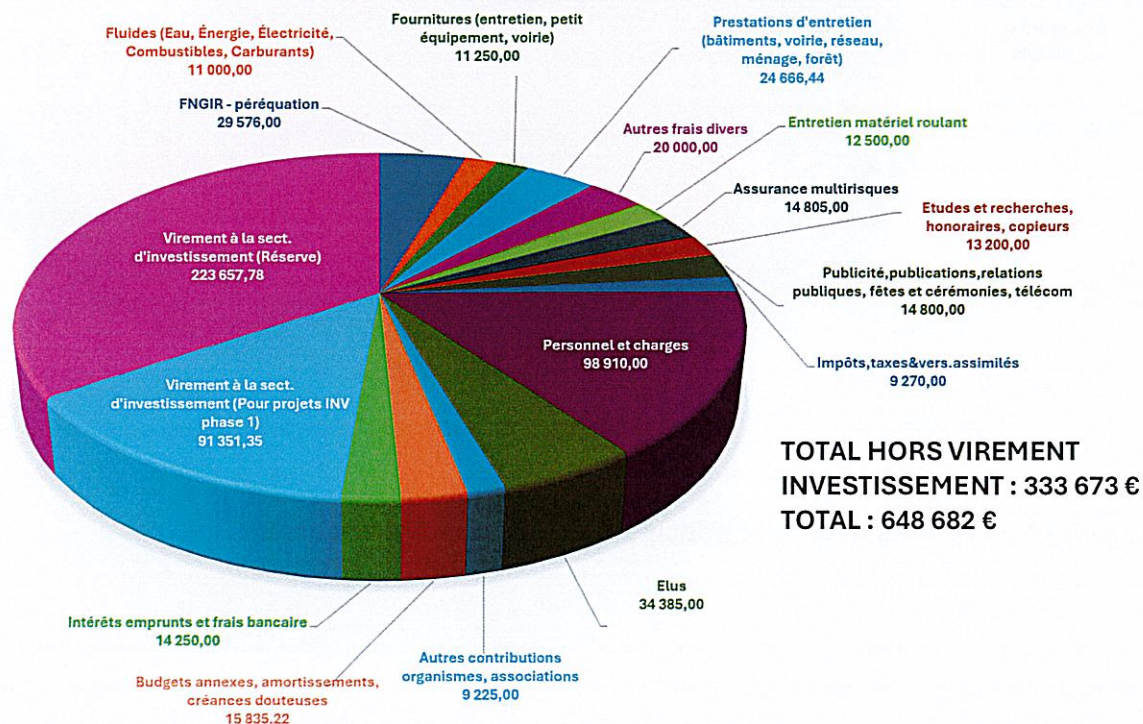
11. Budget Primitif principal 2026

Jean-Luc DESBOIS présente la proposition de budget primitif.

RECETTES FONCTIONNEMENT



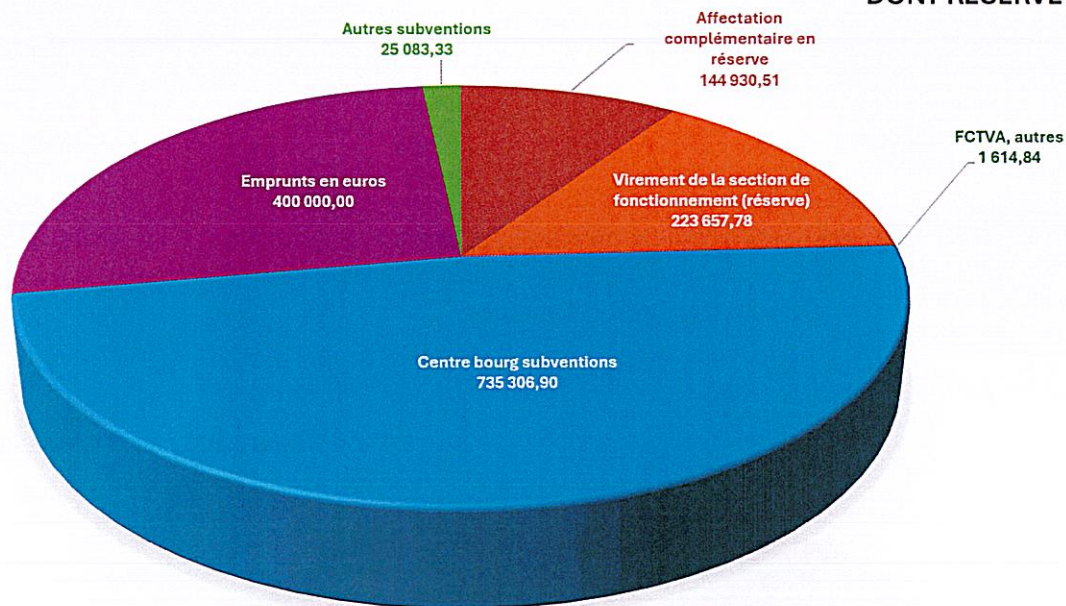
DEPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES INVESTISSEMENT

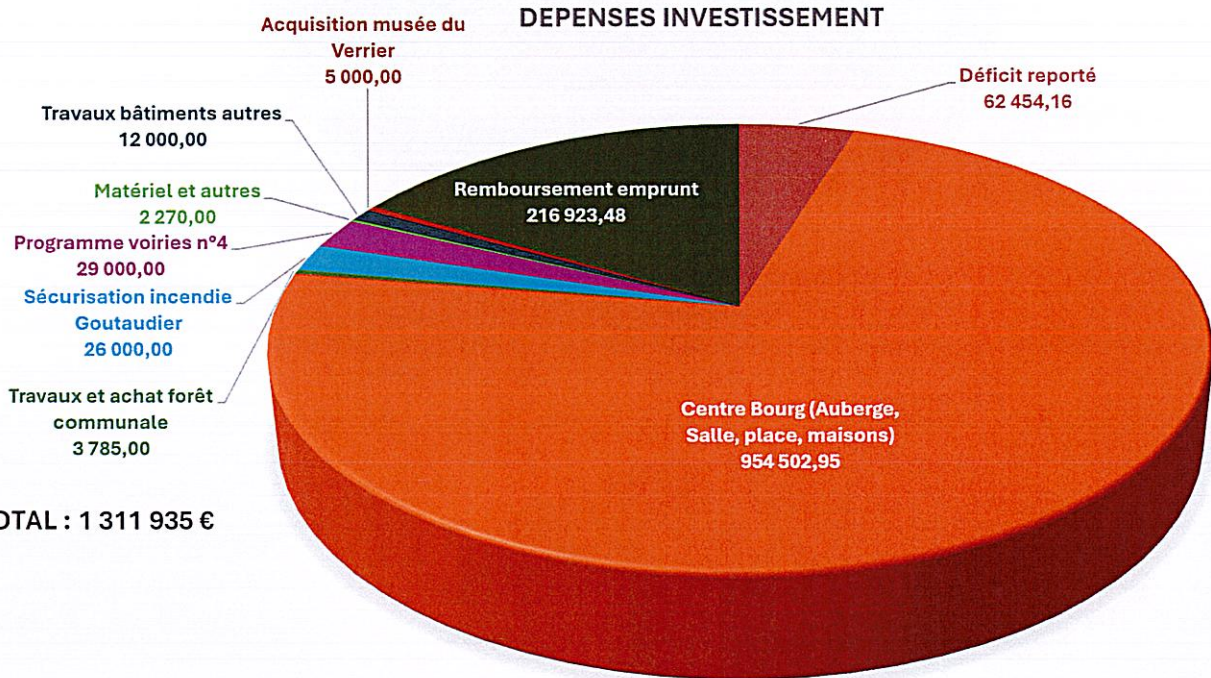
TOTAL : 1 530 593 €

DONT RESERVE : 223 658 €



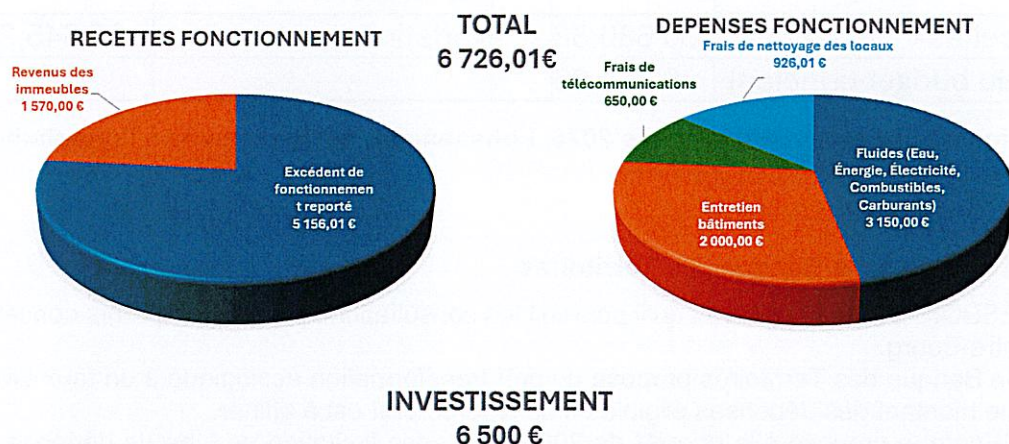
DEPENSES INVESTISSEMENT

TOTAL : 1 311 935 €



La proposition de budget primitif principal est approuvée à l'unanimité.

12. Budget Primitif annexe 2026, structure d'accueil

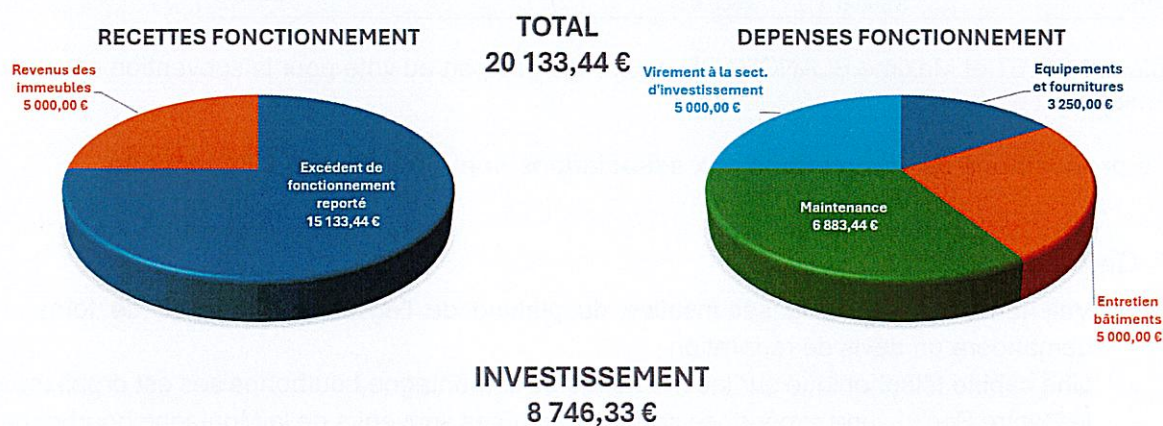


RECETTES		DEPENSES	
Excédent reporté	6 500,00 €	Renouvellement Matériel	6 500,00 €

Il est précisé que ces budgets constituent des prévisions pour l'entretien de la structure en fonction des besoins et que toutes les dépenses ne seront pas forcément engagées cette année.

La proposition de budget primitif annexe 2026, structure d'accueil, est approuvée à l'unanimité.

13. Budget Primitif annexe 2026, centre d'hébergement communal



RECETTES		DEPENSES	
Excédent reporté	3 746,33 €	Renouvellement Matériel	3 746,33 €
Virement de FCT	5 000,00 €	Réserve	5 000,00 €

Il est précisé que ces budgets constituent des prévisions pour l'entretien du centre en fonction des besoins et que toutes les dépenses ne seront pas forcément engagées cette année.

La proposition de budget primitif annexe 2026, centre d'hébergement communal, est approuvée à l'unanimité.

14. Budget Primitif annexe 2026, lotissement

RECETTES			DEPENSES	
Vente parcelles	30 630,83		Variation stock	39 845,28
Virement du budget principal	9 214,06			

La proposition de budget primitif annexe 2026, Lotissement, est approuvée à l'unanimité.

15. Emprunt auprès de la Banque des Territoires

Jean-Luc DESBOIS informe le conseil qu'il poursuit les consultations pour les emprunts concernant le projet Centre-Bourg.

A ce stade, la Banque des Territoires propose un prêt transformation écologique à un taux Livret A +0,5% mais le montant des dépenses éligibles à ce type de prêt est à affiner.

La Caisse d'Epargne propose elle un prêt de 200 000 € sans limitation de type de dépense à un taux fixe de 4,19% ou livret A + 1%.

16. Subventions aux associations.

Association	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Demande 2026	Proposé 2026
Amicale en Biefs	1 000 €	1 200 €	3 500 €	1 300 € + Sub exceptionnelle 1 000 € fête musique 2026
Musée du Verrier	1 200 €	1 200 €	Légère augmentation	1 300 €
Amis retraités	800 €	800 €	800 €	840 €
TOTAL	3 800 €	3 560 €		4 440 €

Solène NORET et Maxime BLANCHARD ne prennent pas part au vote pour la subvention concernant l'Amicale en Biefs.

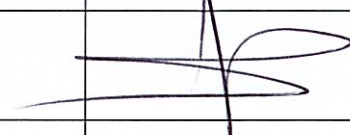
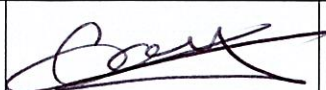
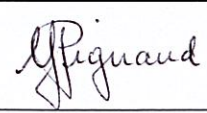
Les propositions de subventions aux associations sont approuvées à l'unanimité.

17. Questions diverses

- Valérien s'occupe de la sécurisation du plafond de l'église, qui menace de tomber, et demandera un devis de réparation.
- Une cabine téléphonique sur les mémoires de la Montagne bourbonnaise est proposée par le Centre Social : une expérience sonore autour des souvenirs de la Montagne bourbonnaise et de la Résistance : Solène fera la demande d'accueil à St Nicolas pour les 15 premiers jours d'août.
- Monsieur Casagrande propose un concert à l'église et repas à l'école pour 17 juillet. Il demande le prêt de tables et de bancs ainsi que la prise en charge de la Sacem sur le forfait de la Mairie. Avis favorable du conseil.
- Budget du marché d'été : 7 000 € maximum validés et prévus au budget primitif.
- Budget sonorisation + microphones : 1 050 euros validés dans les investissements.
- Visite logement « école » : diagnostic fait en attente de rapport mais pas de désordre majeur menaçant la structure. Il faudra cependant se poser la question d'une rénovation ou d'un relogement. Des devis seront établis sur divers scénarios.

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

Aucune question n'est posée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h45.

Maxime BLANCHARD	Rachel CHASTAGNER	Franck CHOMAT	Jean-Luc DESBOIS
			
Vincent FOURNIER	Valérien GARCIA	Solène NORET	Yvette PIGNAUD
			
Julie ROCHE	Jean Marc RIOU	Laurianne ZAVAGNO	
	